



Bègles, le 2 octobre 2020

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2020

Etaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, M. Aurélien DESBATS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sylvaine PANABIERE, M. Guénoles JAN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Sadia HADJ ABDELKADER à Mme Edwige LUCBERNET
Mme Marie-Laure PIROTH à M. Marc CHAUVET
Mme Laëtitia VASSEUR à M. Pierre OUALLET

Absente : /

Secrétaire de la séance : Mme Edwige LUCBERNET

1. PROPOSITION DE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION DE MEDIATION SOCIALE ENTRE LE GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC BORDEAUX METROPOLE MEDIATION ET LA VILLE DE BEGLES

Le Conseil approuve la convention de partenariat entre le G.I.P. Bordeaux Métropole Médiation pour une mission de médiation sociale et de conflits de voisinage d'une durée de 1 an et 3 mois (à savoir du 1er octobre 2020 au 31 décembre 2021) et valide le renouvellement de la convention de la mise à disposition d'un agent à temps plein par la ville de Bègles au G.I.P. Bordeaux Métropole Médiation pour une durée d'un an. Monsieur le Maire est autorisé à signer les deux conventions sus-citées et tous les documents y afférents. La ville de Bègles percevra une subvention de Bordeaux Métropole au titre du projet de médiation sociale et contribuera financièrement au projet par le biais d'une prestation de service de 30 875 €.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

2. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMPLEMENTAIRE AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

Une subvention complémentaire exceptionnelle au titre du partenariat établi dans le cadre du PEDT pour l'année scolaire 2019/2020 est attribuée aux associations suivantes :

- ✓ CAB Omnisports : 7 163 € (sept mille cent soixante-trois euros)
- ✓ CAB Handball : 1 744 € (mille sept cent quarante-quatre euros)
- ✓ ASPOM Handball : 1 544 € (mille cinq cent quarante-quatre euros)
- ✓ Dojo Bèglais : 10 313 € (dix mille trois cent treize euros)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

3. SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE D'UNE DUREE DE 20 ANS AVEC LA SCI STUKY

La conclusion d'un bail emphytéotique constituant une solution efficiente destinée à supporter l'activité exercée par cette association sans nécessiter la construction d'un nouvel équipement qui serait supporté in toto par la collectivité, le Conseil approuve les termes du bail emphytéotique d'une durée de 20 ans signé avec la SCI STUKY et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution dudit bail.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 28 VOIX POUR – 2 VOIX CONTRE – 5 ABSTENTIONS

4. ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE A COMPTE DU 1^{er} JANVIER 2021

Les tarifs de la Taxe locale sur la publicité Extérieurs sont revalorisés annuellement. Sur la commune, les tarifs restent inchangés depuis 2019 et permettent d'exonérer les enseignes jusqu'à 12m², soit la majorité des commerces de cœur de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

5. MODIFICATION TEMPORAIRE DU COMPTE EPARGNE TEMPS

Pour l'année 2020, le Compte Epargne Temps (CET) est porté à :

- 15 jours maximum (13 jours de congés + 2 jours hors période s'ils ont été acquis) le nombre de congés pouvant être épargné sur le Compte Epargne Temps
- 28 jours maximum si l'agent n'a pas été en mesure de prendre ses congés, pour cause de maladie, accident du travail ou congé de maternité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

6. PROTECTION SOCIALE DU PERSONNEL

A compter de 2021, la Ville change de contrat de mutuelle « Santé ». Le Conseil se prononce en faveur de la MUTUELLE FAMILIALE et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat collectif avec la mutuelle sélectionnée. La participation employeur sera modulée comme suit :

		Agent seul	Famille sans enfant ou enfant(s) > 20 ans	Famille avec enfant < 20 ans
ACTIFS		Participation employeur	Participation employeur	Participation employeur
Niveau 1	18 - 29 ans	15,00 €	20,00 €	20,00 €
	30 - 39 ans	15,00 €	20,00 €	20,00 €
	40 - 49 ans	20,00 €	30,00 €	30,00 €
	50 et +	20,00 €	40,00 €	40,00 €

Niveau 2	18 - 29 ans	20,00 €	20,00 €	20,00 €
	30 - 39 ans	20,00 €	20,00 €	20,00 €
	40 - 49 ans	30,00 €	30,00 €	40,00 €
	50 et +	35,00 €	50,00 €	60,00 €
Niveau 3	18 - 29 ans	20,00 €	30,00 €	30,00 €
	30 - 39 ans	30,00 €	30,00 €	30,00 €
	40 - 49 ans	35,00 €	30,00 €	40,00 €
	50 et +	40,00 €	50,00 €	60,00 €

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Afin de modifier la durée hebdomadaire d'un emploi de la Maison Municipale de la Musique pour être en adéquation avec les besoins pour l'année 2020-2021, un emploi d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet : 6/20èmes, est créé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

8. ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE FOURNITURES ET DE PETITS EQUIPEMENTS DE BUREAU - GROUPEMENT INTEGRE PARTIEL

Le Conseil valide l'adhésion au groupement de commande pour l'achat de fournitures et de petits équipements de bureau et accepte les termes de la convention constitutive de groupement. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération. Le coordonnateur (Bordeaux Métropole) signera les avenants à la convention constitutive, les marchés et accords-cadres, ou leurs avenants, à intervenir pour le compte de la Commune.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

9. CHOIX DU MODE DE GESTION - CONCESSION DE MOBILIERS URBAINS

Le Conseil se prononce favorablement sur le principe de concession de service sur les prestations de fourniture, installation, entretien, exploitation commerciale de dispositifs destinés à l'information municipale et à la publicité sur le domaine de la Ville de Bègles. Monsieur le Maire prendra toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la procédure de concession de service et signera tous les documents relatifs à cette procédure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

10. CESSION DE LA MORUE NOIRE A AQUITANIS – DELIBÉRATION MODIFICATIVE

La Conseil Valide la prorogation d'une année cette clause résolutoire avec une nouvelle échéance fixée au 31 août 2021 énoncée dans la délibération du 4 juillet 2019 car le permis de construire n'est pas purgé de tout recours à ce jour. Toutes les dispositions des délibérations du 4 juillet 2019 restent inchangées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

11. PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL – MORUE NOIRE

La Ville a fait le choix de vendre ce bâtiment situé au cœur du quartier des Sècheries et d'un futur parc paysagé. Pour la vente de ce bâtiment, une première approche a

eu lieu en 2016 pour l'implantation d'un restaurant. Finalement, ce projet n'a pu aboutir par manque de capacité financière du restaurateur.

Le Conseil valide la conclusion d'un protocole d'accord transactionnel afin de dédommager le candidat n'ayant pu y développer le projet initial.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 28 VOIX POUR – 7 ABSTENTIONS

12. DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE DE BEGLES

Suite à sa candidature, Monsieur Pascal LABADIE est nommé « Correspondant Défense » de la Commune de Bègles. Il sera l'interlocuteur auprès des Elus et des administrés l'interlocuteur privilégié des questions de défense et il assurera notamment dans ce cadre un rôle :

- D'interlocuteur privilégié auprès des autorités civiles et militaires de la Commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations « armées-Nation »,

- D'information sur le recensement citoyen,
- De garant de la continuité de la politique de mémoire et des actions conduites par le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants,

- De relais de l'information sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

13. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TRANSACTION CONCERNANT LA CONTESTATION SUR LE CAVEAU DE LA CONCESSION N°18920 DE LA FAMILLE LIEBALLE

Suite à des malfaçons du constructeur constatées sur un caveau vendu à tort par la Ville, il est acté la signature d'un contrat de transaction pour mettre fin à la contestation de la famille et réparer le préjudice subi. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention susmentionnée ainsi que l'ensemble des documents juridiques et financiers afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

14. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – DEPÔT DE LISTES

Suite de l'installation du nouveau Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public. Le Conseil autorise l'ouverture du dépôt de liste auprès de Monsieur le Maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

15. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – ELECTION DES MEMBRES

Suite au dépôt d'une liste unique, le conseil proclame élus membres à la voix délibérative de la Commission de Délégation de Service Public :

TITULAIRES

Clément ROSSIGNOL PUECH

Nadia BENJELLOUN MACALLI

Fabienne CABRERA

Marc CHAUVET

Fabienne DA COSTA

SUPPLEANTS

Sadia HADJ ABDELKADER

Aurélien DESBATS

Vincent BOIVINET

Marie-Laure PIROTH

Isabelle TEURLAY-NICOT

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

16. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA VILLE À DIFFÉRENTS ORGANISMES – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 9 DU 16 JUILLET 2020

Cette délibération désigne en Conseil municipal les délégués élus de la Ville, au sein des organismes et sociétés partenaires, pour représenter la Collectivité dans les différentes instances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

17. COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – DEPOT DES LISTES – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 10 DU 16 JUILLET 2020

Suite de l'installation du nouveau Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres. Le Conseil autorise l'ouverture du dépôt de liste auprès de Monsieur le Maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

18. COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – ELECTION DES MEMBRES – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 10 DU 16 JUILLET 2020

Suite au dépôt d'une liste unique, le conseil proclame élus membres à la voix délibérative de la Commission d'appel d'Offres :

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Marc CHAUVET	Pierre OUALLET
Christelle BAUDRAIS	Sadia HADJ ABDELKADER
Xavier-Marie FEDOU	Idriss BENKHELOUF
Aurélien DESBATS	Pascal LABADIE
Mohammed MICHRAFY	Alexandre DIAS

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

MOTION DEMANDANT UN MORATOIRE SUR LE DEPLOIEMENT DE LA 5G

Le Conseil municipal,

Souhaite interpeller Monsieur le Premier Ministre au sujet du déploiement de la technologie 5G en France, dont les enchères pour l'attribution des fréquences sont lancées ce 29 septembre 2020.

Alors que le déploiement de la technologie 4G est encore loin d'être effectif sur l'ensemble du territoire national, qui compte encore de nombreuses zones blanches, le Gouvernement souhaite lancer le démarrage de la 5G sans attendre les conclusions du rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail sur l'impact sanitaire de cette nouvelle fréquence, qui seront rendues à la fin du printemps prochain.

Tout d'abord, si l'impact sur la santé est difficile à démontrer en l'absence d'étude convaincante sur le sujet, des pays comme la Suisse et la Belgique ont mis leur processus de lancement en pause pour traiter cette question. Les fréquences utilisées sont déjà connues, mais les usages et la densité de couverture seront bien plus importants qu'avec la 4G. La 5G nécessitera en effet l'installation de beaucoup plus d'antennes, certes de plus courte portée, mais multipliant les ondes par 10, avec un effet cocktail à redouter.

Ensuite, l'empreinte environnementale induite par les usages numériques ne cesse de croître et la 5G étant conçue pour permettre des débits 10 fois supérieurs à la 4G

par une plus grande sollicitation des antennes et des serveurs, la consommation énergétique va nécessairement augmenter, avec les effets que l'on sait sur le climat.

En outre, le déploiement de la 5G va nécessiter de renouveler prématurément les téléphones mobiles en cours d'utilisation ou en vente en France et donc accélérer l'exploitation de ressources naturelles rares, non renouvelables et dont l'extraction engendre une importante pollution, sans parler des droits humains bien souvent bafoués.

Au-delà du principe de précaution pour les raisons sanitaires et écologiques préalablement listées, un blanc-seing est donné aux opérateurs téléphoniques sans que l'utilité sociale de cette technologie ait été démontrée, notamment dans une période où nous percevons enfin l'intérêt de ralentir, dans nos usages, notre quotidien.

La technologie 5G va également de pair avec le développement des objets connectés, faisant craindre pour la sécurité et l'utilisation des données personnelles, problématique déjà très prégnante aujourd'hui avec Internet, les réseaux sociaux et leurs algorithmes, l'absence de contrôle de l'utilisation de nos données par les GAFA, le développement des drones, etc.

Enfin, faute de maîtrise globale de la filière par l'Etat et le système des enchères induisant une valorisation maximale des fréquences par les opérateurs privés, le déploiement de la 5G se fera au détriment des territoires les plus difficiles d'accès. Aussi, dans un contexte de dématérialisation croissante des services publics, il reviendra aux collectivités locales d'assurer l'égal accès de tous à cette nouvelle technologie, ces dernières allouant déjà pourtant un budget considérable au déploiement de la fibre optique ou de la 4G dans les zones rurales pour favoriser l'inclusion numérique.

**Par conséquent,
Le Conseil Municipal,**

- **Demande au Gouvernement de reporter le lancement des enchères, le moratoire étant l'une des propositions de la convention citoyenne pour le climat ;**
- **Souhaite que le Gouvernement commande la réalisation d'une étude globale et indépendante d'impact sanitaire, écologique, démocratique et financier, préalable indispensable à l'organisation d'un débat public éclairé sur un sujet intéressant l'ensemble de nos concitoyens ;**
- **Souhaite que le Gouvernement enclenche une réflexion collective pour définir une stratégie numérique globale intégrant l'ensemble des alertes en matière de santé, d'écologie, d'utilisation des ressources, de protection des données, mais également l'utilité du numérique et de ses usages dans notre quotidien, que ce soit notamment pour l'accès aux droits, à l'information ou encore l'évolution des connaissances scientifiques. Il conviendra certainement que le législateur régule ensuite certains usages superflus en matière d'utilité publique, voire datavores et dangereux, et permette à la société de s'armer contre l'exploitation qui peut être faite de ses données ;**

- Plus globalement, demande au Gouvernement de mettre enfin en œuvre les solutions d'avenir de production d'une électricité bas carbone, voire décarbonée, par développement du mix-énergétique ou réutilisation de la chaleur fatale produite par les datacenters par exemple.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 28 VOIX POUR – 7 VOIX CONTRE

**La Secrétaire
Edwige LUCBERNET**

